



La lettre annuelle 2021

de l'Association Henri Capitant
des amis de la
culture juridique française



■ BILAN 3 ■ AGENDA 5 ■ ÉCHOS & NOUVELLES 6 ■ LES PUBLICATIONS 11 ■ ACTUALITÉ 12

édito

ZOOM SUR UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE FACE A LA PANDÉMIE

Reportées une première fois en juin 2021, nos Journées internationales coréennes initialement prévues en mai 2020 et consacrées à l'Intelligence artificielle ont dû l'être une seconde fois : choix douloureux pour nos amis coréens qui avaient, à nouveau, tout prévu et tout organisé avec le talent que l'on sait... Ils trouveront ici l'expression de notre plus sincère gratitude et sympathie et des remerciements appuyés seront adressés au Président Hyo Soon Nam et à toute son équipe !

On ne conçoit guère en effet qu'une manifestation réunissant tous nos Groupes et des participants de tous horizons se tienne autrement qu'en « présentiel » : rien ne garantit mieux la fécondité de rencontres scientifiques que leur tenue dans un même lieu (et non chacun devant son écran, livré à mille autres distractions) et en un même temps (et non en différé ou « replay » freinant les interactions avec les rapporteurs).

On se réjouira que l'espoir d'un retour à des temps d'une plus grande normalité à la faveur de la vaccination permette de planifier de nouvelles Journées internationales, cette fois en Colombie sur le thème si fondamental des Plateformes. L'Université Externado de Bogota nous accueillera ainsi pour inaugurer un nouveau format des Journées internationales, à la fois plus dense et plus interactif, se tenant sur trois jours les 3, 4 et 5 octobre 2022. Nos remerciements vont au Président Juan Carlos Henao et à



son successeur au rectorat, Hernando Parra Nieto, d'avoir accepté d'accueillir nos prochaines Journées.

On ne jettera cependant pas la pierre aux Zoom, Teams ou aux autres services de visioconférence. Car ils ont permis à « Capitant » de poursuivre ses activités législatives et académiques et même de renforcer la fréquence des échanges avec l'ensemble de ses Groupes. A l'instar de tout organisme répondant aux lois du darwinisme, une Association doit s'adapter pour survivre et se développer : la pandémie a accéléré - ici comme ailleurs - considérablement la digitalisation de « Capitant », permettant à celle-ci d'être plus connectée que jamais. On saluera ici entre autres le lancement de la lettre #AHActualité qui permet d'offrir à tous via les réseaux sociaux un regard synthétique hebdomadaire de droit comparé, rendu possible par le formidable réseau international de tradition civiliste que tissent les Groupes de l'Association. Et l'on suivra de près dans les semaines et mois qui viennent l'avancée de travaux législatifs poursuivis à la faveur de Zoom par-delà confinements ou couvre-feux : on songera ici en particulier au projet de Code européen des affaires qui pourrait être inscrit à l'agenda de la PFUE ou à la récente installation d'un groupe de travail chargé de proposer une codification du droit des associations..

PHILIPPE DUPICHOT,
Président

L'ÉVÉNEMENT : L'Association Henri Capitant remet à l'Assemblée parlementaire franco-allemande 4 avant-projets de textes préfigurant un Code européen des affaires

Créée par le Traité signé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019, l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA, composée de 50 députés français et 50 députés allemands) a institué un groupe de travail «Harmonisation du droit français et du droit allemand des affaires et des faillites» en février 2020. S'inspirant du projet de Code européen des affaires initié par l'Association Henri Capitant en partenariat avec la Fondation pour le droit continental et le soutien de nombreux partenaires, l'APFA s'est fixé pour objectif concret d'élaborer un code franco-allemand des affaires juridiquement contraignant. Parce que la France et l'Allemagne ont un rôle déterminant à jouer dans l'avènement d'un tel Code européen des affaires, l'Association Henri Capitant a consenti à participer à cette réflexion. Quatre avant-projets de textes préfigurant un Code européen des affaires ont été transmis le 23



novembre 2020 au Groupe de travail de l'Assemblée franco-allemande sur l'harmonisation du droit français et du droit allemand des affaires et des faillites, présidé par Madame la Députée Liliana Tanguy et Monsieur le Député Heribert Hirte. Une dizaine d'experts de l'Association engagés dans le projet de code européen des affaires a été auditionnée par ce groupe de travail

de l'APFA le 7 décembre 2020.

Le projet de Code européen n'en conserve pas moins une vocation fondamentale à rayonner bien au-delà du couple franco-allemand : il a en effet été pensé comme un outil de parachèvement d'un marché véritablement commun, y compris hors de la zone euro, et exploitant les atouts qu'offre la codification en terme d'accessibilité et de sécurité juridique.

QUEL RÔLE POUR L'ASSOCIATION CAPITANT ? **Témoignage du Groupe belge**

Depuis bien des années, l'Association Capitant déploie ses ailes et ses voiles à travers le monde, accostant chaque territoire du Droit avec la même délicatesse et le désir intact de comprendre.

L'approche, en apparence traditionnelle, puisqu'elle étudie les systèmes juridiques en les parcourant par thèmes, conserve une vivacité que le temps, heureusement, renforce au lieu de l'affaiblir.

La parole juridique circule dans les Congrès et les Journées, croisant les lexiques, rassemblant les concepts, grâce à cette sorte de grammaire qu'offrent à ceux et celles qui les pratiquent avec constance l'amitié fidèle et le travail en commun.

L'influence de l'Association Capitant acquiert aujourd'hui une importance particulière.

L'Etat de droit, dans ses multiples déclinaisons, jusqu'ici protégé et respecté comme une conquête précieuse, affronte nombre de dangers.

La régulation par le Droit met en œuvre, il est vrai, des mécanismes institutionnelles et opérationnelles complexes, venant articuler diverses logiques contraires, s'équilibrant autour d'un axe démocratique sans cesse à soutenir. Cette alchimie subtile, nécessaire à l'effectivité et la pérennité du



Droit, est mise à mal. Les souverainetés chancelantes peinent à contenir parfois certains débordements de l'Histoire non distillés par l'esprit.

L'Association Capitant, par la recherche obstinée des forces universelles œuvrant à bas bruit au cœur de systèmes juridiques en apparence divers, contribue à mettre au jour les principes généraux communs qui les irriguent.

Les travaux de codification menés par l'Association Capitant sont le fruit de cette méthode, plongeant ses racines dans la puissante tradition du droit comparé, à laquelle elle se dédie depuis les origines. Les instruments qui s'en dégagent servent à la sanctuarisation de l'Etat de droit, fixé à l'horizon de la trajectoire de l'Union européenne et, au-delà, des Nations Unies.

J'attends de nos échanges au sein du conseil d'administration de l'Association coupole ce que j'entends moi-même y apporter. Travailler sans relâche à nous rapprocher de cet idéal. Seuls, nous ne pourrions rien. Ensemble, nous le rendons possible.

MICHÈLE GRÉGOIRE,
Présidente du groupe belge,
Représentante des groupes nationaux au CA de Capitant France

Bilan 2020-2021...

■ PARIS 23 septembre 2020 :



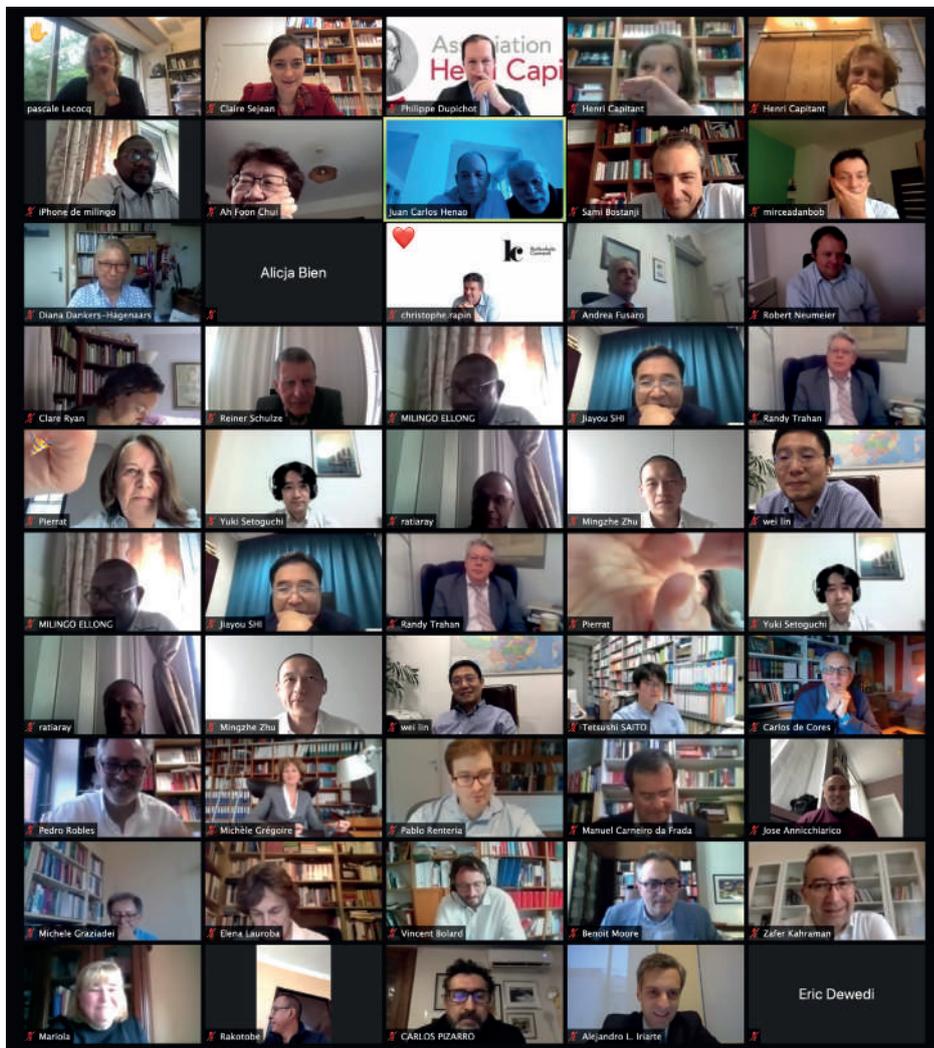
Le Code européen des affaires : un outil indispensable à une Europe concurrentielle sur le marché mondial, conférence organisée par EuropaNova.

En partenariat avec EuropaNova, Philippe Dupichot a présenté le projet de Code européen des affaires lors d'une conférence en « phygital », et ce aux côtés d'Anne-Charlotte Gros, directrice générale de la Fondation pour le droit continental ainsi que de l'AFJE.

■ PARIS 2 octobre 2020 :



XXV^e Journée nationale, « Le notaire à distance des parties ? ». En partenariat avec le CSN et le Defrénois, la Journée nationale Henri Capitant s'est tenue à Paris, le 2 octobre 2020, avec pour thème : « *Le notaire à distance des parties ?* ». Réunissant notaires et universitaires, cette Journée fut l'occasion de réfléchir à l'évolution de la pratique de l'acte authentique, à la suite des dernières évolutions réglementaires adaptant les modalités d'établissement de l'acte notarié électronique. Au-delà des considérations techniques, la comparution à distance soulève de multiples questions de fond. Comment



le notaire peut-il s'assurer que le consentement du client exprimé derrière l'écran n'est pas contraint ? N'est-on pas en présence d'un acte authentique dévalué, dégradé ? Au contraire, ne s'agit-il pas tout simplement d'une technique bienvenue en ce qu'elle assure le maintien du service public notarial à l'ère du numérique ? C'est dire l'intérêt des analyses délivrées par chacun des intervenants à l'occasion de cette manifestation scientifique.

▲ ONLINE 11 décembre 2020 et 23 juin 2021 :

Réunions des Présidents et Secrétaires généraux de l'Association.

L'Association Henri Capitant poursuit la digitalisation de son réseau international à la faveur de la pandémie tout en renforçant ses liens avec ses Groupes. 50 participants représentant pas moins de 28 pays étaient présents pour deux réunions plénières des Présidents et Secrétaires généraux de l'Association en visioconférence.

■ ONLINE

26 mars 2021 :

Réunion plénière du Code Européen des Affaires

La rencontre annuelle des Groupes de travail du projet de Code européen des affaires s'est tenue à distance le 26 mars 2021. Une quarantaine de membres des groupes de travail élaborant le projet de Code européen des affaires se sont réunis pour une session plénière virtuelle fructueuse qui a permis de mesurer l'avancée des travaux.

■ PARIS

6-8 juillet 2021 :

Campus France. Cinq formations assurées par « Capitant » :

Pas moins de 5 ateliers distincts ont été assurés par l'Association lors du Campus des avocats à la Maison de la chimie, en présentiel et en hybride, qui ont permis de présenter la riche actualité des matières suivantes : *droit bancaire* (Professeur Thierry Bonneau, Maître Delphine Guillotte), *droit des sociétés* (Professeur Ed-

mond Schlumberger et Maître Antoine Tezenas du Montcel), *droit immobilier* (Professeur Hugues Perinet-Marquet et Maître Adrien Pelon), *droit patrimonial de la famille* (Professeurs Christophe Vernières et Cécile Pérès), *droit des contrats* (Professeurs Denis Mazeaud et Yves-Marie Laithier).

■ RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

6-10 Juillet 2021 :

Mission en République dominicaine / Journée de l'Association Henri Capitant.

Le Bureau de l'Association s'est rendu en République dominicaine aux côtés de Thomas Génicon pour saluer le lancement du Groupe dominicain et lancer officiellement les travaux de supervision de la réforme du code civil dominicain que le législateur dominicain a souhaité confier à un groupe de travail de l'Association ; notre délégation a été reçue par le président du congrès avec le soutien de l'ambassade de France.



Agenda

● 15 OCTOBRE 2021

L'Université de Bordeaux organise une **journée bilatérale franco-roumaine sur le thème des liens entre responsabilité civile et responsabilité pénale à la lumière de la réforme du droit de la responsabilité civile.**

Le programme peut être consulté sur le site de l'Association.

● 5 NOVEMBRE 2021

La réforme du droit des sûretés.



Après 2006, la réforme des sûretés fait de nouveau suite à un avant-projet de réforme élaboré par l'Association Henri Capitant (Commission Grimaldi) et remis à la chancellerie le 7 juin 2017. En partenariat avec l'Université Panthéon-Assas, l'Association convie l'ensemble des membres de la Commission de réforme, la Direction des affaires civiles et du Sceau et des professionnels du droit à débattre de cette nouvelle réforme. Une large place sera laissée aux interventions de la Salle. Cette Journée d'étude se tiendra à l'Institut de droit comparé (28 rue St Guillaume - 75007 Paris). Inscription obligatoire sur le site de l'Association.

● 8 NOVEMBRE 2021

Soirée des lauréats du concours de droit public 2020 et des admissibles au concours d'agrégation de droit privé 2021.

Initialement prévue en 2020 et reportée, cette soirée 2021 présentera à ces jeunes chercheurs publicistes et privatistes les actions nationales, européennes, internationales de notre association et nous permettra de faire plus ample connaissance, renforcer nos liens et le vivier de nos adhérents. Cette soirée se tiendra à l'Hôtel Renaissance, 75010 Paris.

● 17-19 NOVEMBRE 2021

Réunion plénière, à Paris, des groupes de travail du Code européen des affaires où chaque Groupe fera une restitution d'un livre complet de ses travaux.

● 1^{er} DÉCEMBRE 2021

Journée en Hommage à Philippe Malinvaud.



Juriste et universitaire d'exception, ami fidèle, Philippe Malinvaud présida pendant de décisives et belles années aux destinées de notre Association, qui lui doit tant. L'Association, en association avec l'Association française pour le droit de la construction et de l'immobilier, lui rendra donc hommage.

● 3-5 OCTOBRE 2022

Plateformes : les Journées internationales consacrées aux Plateformes se dérouleront à **Bogota**, en Colombie, du 3 au 5 octobre 2022.



La préparation de celles-ci a fourni l'occasion à l'Association Henri Capitant de repenser le déroulement des Journées internationales. Désormais, la discussion entre les rapporteurs généraux et les rapporteurs nationaux se tiendra sur une seule journée, la première. La deuxième journée sera consacrée à la tenue de plusieurs ateliers interactifs animés par différents intervenants, rapporteurs ou non, et auxquels tout congressiste est invité à participer - la liste des ateliers qui auront lieu en Colombie sera prochainement rendue publique sur le site internet de l'Association. La troisième journée auront lieu, en matinée, le « Capitant Off », au cours duquel de jeunes chercheurs discuteront des solutions que leur droit apporte à un cas pratique élaboré plusieurs mois en avance et, en fin de journée, le traditionnel Rapport de Synthèse, établi à Bogota par Martine Behar Touchais.

Plus court, mais aussi plus dense, le congrès se tient donc sur trois journées. Pour autant, tout pays hôte organisera les quatrième et cinquième Journées des manifestations au profit des congressistes qui souhaiteraient poursuivre leur rencontre.

Échos et nouvelles

Les nouveaux membres du Conseil d'administration du groupe français

→ Six nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration qui réunit 24 membres au total, complété par deux représentants des Groupes Nationaux.

FRANÇOIS BLANC



Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), il a notamment enseigné à l'Université St Joseph de Beyrouth, en détachement de 2018 à

2020. Il poursuit aujourd'hui l'étude du droit libanais et oriental, notamment de son histoire, laquelle est souvent liée à la France. C'est en particulier sur ce sujet qu'il se réjouit de participer aux travaux de l'Association Henri Capitant.

JEAN-SÉBASTIEN BORGHETTI



Professeur de droit privé à l'université Paris II Panthéon-Assas. Il s'intéresse particulièrement au droit comparé des obligations. Il a enseigné dans plusieurs universités étrangères et fait partie de divers groupes de recherches internationaux, dont le European Group on Tort Law, à

l'origine des Principles of European Tort Law.

SOPHIE GAUDEMET



Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), après avoir été en poste successivement dans les Facultés de droit de Rouen et de Paris-Sud. Ses enseigne-

ments et recherches portent sur le droit civil. Après une thèse en droit des obligations, elle a participé, avec les professeurs François Terré et Yves Lequette, à la refonte de la quatrième édition du précis de droit civil sur les successions et les libéralités, paru aux éditions Dalloz, et est l'auteur de différents articles et commentaires sur les sources du droit, le droit patrimonial de la famille et le droit des contrats. Membre de l'Association Henri Capitant, il lui a été donné d'assurer à différentes reprises des cours et conférences à l'étranger, notamment en Colombie (2010 à 2015), Espagne (2013 et 2018), Roumanie (2013), Chine (2014), Vietnam et Cambodge (2014 et 2015), Italie (2016), Japon (2018), Canada (2019).

YVES-MARIE LAITHIER



Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1) où il est responsable du Master Droit comparé. Ses principales publications portent sur le

droit des contrats et la comparaison juridique.

FRANÇOIS-XAVIER LUCAS



Professeur de droit privé à l'École de droit de La Sorbonne, où il enseigne le droit des sociétés et le droit des procédures collectives et où il dirige également l'Institut d'études

judiciaires».

CLAIRE SÉJEAN-CHAZAL



Agrégée de droit privé et de sciences criminelles, Claire Séjean-Chazal est professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord (Paris XIII). Avant de devenir Docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas, elle prêtait déjà main-forte à l'Association Henri Capitant, en en assurant la gestion administrative et logistique. Secrétaire générale adjointe de l'Association Henri Capitant depuis 2020, elle est notamment à

l'initiative du projet «#AHCTualité».

VALÉRIE MALABAT



Membre du Conseil d'administration, elle a été élue aux fonctions de vice-présidente de l'Association.

→ Conformément aux statuts, le Conseil d'administration a choisi deux représentants des groupes nationaux, Benoît Moore, président du groupe québécois et Michèle Grégoire, présidente du groupe belge.

BENOÎT MOORE



Juge à la Cour d'appel du Québec depuis le 22 juin 2019. Avant cela il a été professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 2000 à 2017 puis juge à la Cour supérieure. Durant sa carrière universitaire, il a notamment été Doyen par intérim de la Faculté de droit. En 2006 il est devenu le premier titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil de cette même faculté. M. Moore a participé à la rédaction ou dirigé plusieurs livres dont Droit des obligations écrit avec Didier Lluellas, les 8^e et 9^e éditions de La responsabilité civile avec Jean-Louis Baudouin et Patrice Deslauriers et le Code civil du Québec : annotations et commentaires en collaboration avec huit autres au-

teurs et publié annuellement. Il est, depuis 2014, le Président de la Section québécoise de l'Association Henri-Capitant.

MICHÈLE GRÉGOIRE



Michèle Grégoire est avocate à la Cour de cassation de Belgique, dont le barreau spécialisé comprend vingt membres seulement. Elle est associée du cabinet Jones Day, où, outre la pratique de procédures devant la Cour de cassation, le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle et la Cour de justice de l'Union européenne, elle se consacre, avec son équipe, au droit bancaire et financier, au droit des sûretés et de la solvabilité, y compris dans le cadre de procédures collectives d'insolvabilité et de restructuration d'entreprises. Elle intervient régulièrement dans le cadre d'arbitrages et de médiations. Elle est titulaire d'un certificat en Mediating Disputes délivré par le Harvard Negotiation Institute de la Harvard Law School. Elle enseigne ces matières, auxquelles elle a consacré plusieurs

ouvrages et articles scientifiques, à l'Université Libre de Bruxelles. Elle s'est spécialisée dans les mêmes domaines à l'Université de Genève. Elle est également professeure invitée à l'Université Paris II-Panthéon Assas. Elle est présidente du groupe national belge de l'Association Henri Capitant.

Un de nos membres décoré



→ Début 2021, le **Dr. Jorge Sanchez Cordero**, Président du groupe mexicain de l'Association s'est vu décerner le grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Une juste récompense pour ses efforts pour entretenir les relations entre nos deux pays !

L'Association Capitant, ses Groupes, et les réformes

→ Réforme du droit des sûretés au Brésil.

Trois membres du groupe brésilien sont membres de la Commission pour la réforme du Droit des Sûretés Réelles au Brésil : Gisela Sampaio da Cruz Guedes, Pablo Waldemar Renteria, Fabio Rocha Pinto e Silva (rapporteur). Un rapport a été rendu public et soumis à consultation le 9 août 2021.

→ Réforme du code civil de République Dominicaine.

Lors du déplacement à Saint Domingue en juillet 2021, notre Asso-

ciation a été reçue par la commission de justice du Congrès dominicain, son Président Alexis Jimenez, et le Président de la



chambre des députés, Alfredo Pacheco. Il a été annoncé à cette occasion qu'une commission composée par l'Association Henri Capitant apporterait sa contribution et son soutien au Congrès à l'occasion du processus d'élaboration du nouveau code civil dominicain.

→ Code civil chinois

En partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat, l'Association Henri Capitant participe à la traduction en français du code civil chinois, accompagnée de commentaires de juristes français et chinois, en vue d'une publication et d'un colloque de présentation à l'automne 2021.

→ Nouveau code civil vietnamien - regards croisés franco-vietnamiens.

À la suite de la réforme du Code civil du Vietnam en 2015, un colloque, dirigé par Michel Grimaldi et Van Dai Do, fut organisé en juillet 2019, sous l'égide de l'Ambassade de France au Vietnam, afin d'échanger entre juristes français et vietnamiens sur la portée de cette refonte. Les Actes de ce colloque ont récemment été publiés.

→ Projet de réforme du droit des associations.

Essentielles dans les activités civiles et économiques, les associations disposent cependant de règles juridiques trop souvent lacunaires. D'où l'ambition de l'Association Henri Capitant, pour les 120 ans de la grande loi sur les associations, de proposer une réforme faisant œuvre d'adaptation et de rénovation de l'ensemble des étapes de la vie d'une association. Animé par le Professeur Jean-François Hamelin, un groupe de travail réunissant universitaires et praticiens a pour mission d'élaborer un corps de textes pour l'année 2022.

→ LA RÉFORME FRANÇAISE DU DROIT DES OBLIGATIONS S'EXPORTE :

■ **Le Groupe colombien** a traduit en espagnol l'ordonnance portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations.

Disponible en ligne sur le site de l'Association : <http://www.henricapitant.org/publications/autres-publications>

■ **Commentaire du nouveau droit des obligations français.**

Ce précieux ouvrage, élaboré par le groupe coréen, présente les articles du Code civil français issus de la réforme du droit des obligations, traduits et commentés en coréen !



■ **La réforme du droit des obligations en France : regard de l'autre côté des Pyrénées :**



Cet ouvrage, de Elena Lauroba et Yves Picod, présente les actes d'un colloque franco-espagnol organisé en avril 2019 à Barcelone par le groupe espagnol de l'Association. Il a fait l'objet d'une présentation lors d'une visioconférence organisée le 27 mai 2021.

Petit guide de conseils méthodologiques des exercices de droit français à destination des étudiants étrangers

→ L'étudiant étranger venant poursuivre ses études en France exprime souvent les difficultés sérieuses qu'il rencontre lors de la découverte de la méthodologie « à la française », et notamment de la structure souvent binaire de la réflexion du juriste français, avec laquelle l'étudiant étranger n'est pas familiarisé et qu'il ne parvient à adopter qu'avec frustration. Dans nos universités, la méthodologie est parfois enseignée uniquement en première année et (trop ?) rapidement réputée acquise, de sorte que l'étudiant étranger arrivant en cours de cursus ne rece-

vra que rarement des conseils méthodologiques approfondis. Le tout nouveau groupe dominicain nous a fait part de sa volonté d'accompagner ses étudiants dans cette difficulté. La forme et la méthodologie n'étant qu'un reflet du fond et de la façon de penser, c'est tout naturellement que l'Association Capitant a souhaité relever ce défi, dans le but de faciliter l'accès des étudiants étrangers à la méthodologie des exercices juridiques français, et par là, plus largement, à la culture juridique française. C'est ainsi qu'est né le « Petit guide de conseils méthodologiques

des exercices de droit français à destination des étudiants étrangers », dont la traduction en plusieurs langues est en cours. L'étudiant y trouvera des conseils généraux, suivis de fiches méthodologiques relatives à la dissertation, au commentaire de texte ou d'article de loi, à la fiche de jurisprudence, au commentaire de décision de justice et enfin au cas pratique. Cette expérience marque le début d'une réflexion, que l'Association souhaite approfondir, sur l'accompagnement pédagogique des étudiants issus de nos groupes étrangers lors de leurs études en France.

La vie des Groupes de l'Association

→ Le groupe **suisse** de l'Association a organisé un colloque sur "Droit souple et co-régulation dans le contexte du COVID-19" le 6 novembre 2020 à Lausanne, en présentiel et à distance

→ Le groupe **polonais** a organisé une conférence sur "Le préjudice futur dans le droit français", par le Dr Michał Mariański de la Faculté de droit de l'Université de Warmie et Mazurie, le 28 novembre 2020.

→ Le 15 février 2021, le groupe **espagnol** a invité le Président Philippe Dupichot à présenter à ses membres le projet de Code européen des affaires. Une vingtaine de membres du groupe espagnol ont assisté avec intérêt à cette présentation, suivie de nombreuses questions, qui ont donné lieu par la suite à la remise d'observations des membres du groupe sur les

avant-projets du Code Européen des Affaires rendus publics.

→ Webinaire sur la langue française, enjeu d'influence des systèmes juridiques en Louisiane. Le Consulat général de France en **Louisiane** et l'Ambassade de France aux Etats-Unis ont organisé une table ronde virtuelle le 24 mars 2021 pour mettre en lumière une particularité de la Louisiane : être un des rares « laboratoires » dans lequel le droit civil est rédigé, et parlé, dans une autre langue. Alain Levasseur, ancien Pré-



sident du groupe louisianais de l'Association a participé à cette riche discussion sur la nécessaire adaptation de la langue anglaise à la langue française du code civil napoléonien pour la rédaction du code louisianais ainsi que la problématique contemporaine de la pérennité du droit privé continental.

→ Le 31 août 2021, le groupe **belge** a organisé une « scientific party » virtuelle pour fêter l'entrée en vigueur du Livre 3 du Code civil, portant réforme du droit des biens (1^{er} septembre 2021). Des juristes de différents pays, dont un certain nombre issus du réseau Capitant (ont commenté tour à tour un article du Livre 3 de leur choix. Cette manifestation a été introduite par Koen Geens, ancien Ministre belge de la justice, à l'initiative de cette réforme.

En parallèle de ses activités, l'Association continue de s'agrandir :

→ **République dominicaine** : en avril 2021, l'inauguration du nouveau groupe dominicain a eu lieu à Saint Domingue, en présence de l'Ambassadeur de France en République Dominicaine, SE. Eric Fournier. Le bureau est composé



de M. Alberto Reyes (Président), M. Julio A. Canó Roldán (Vice-président) et Mme Adriana Fernandez-Campos (Secrétaire générale). En raison de la pandémie, les membres du bureau français n'ont pu se déplacer pour la naissance du groupe, mais ont eu le plaisir de se retrouver en juillet à l'occasion des Etats généraux de la coopération juridique franco-dominicaine, et de sceller ainsi les liens entre nos deux pays.

→ **Uruguay** : Le groupe uruguayen a constitué son bureau. Le Dr Carlos de Cores Helguera est le président de ce jeune groupe, et Carlos López son Secrétaire général.

→ Île Maurice

Une section mauricienne de l'Association Capitant est en cours de formation. Soutenu par la Faculté de droit de La Réunion et l'Institute of Judicial and Legal Studies (IJLS) de l'Île Maurice, un partenariat informel existe depuis des années entre l'Association française et les juristes mauriciens. Il a notamment permis l'organisation de nombreux colloques depuis 2016 et la création d'un diplôme universitaire de "droit civil mauricien". En 2020, la décision a été prise de créer une section mauricienne. Elle sera dirigée par Mme le Juge Ah Foon Chui, ancien juge à la Cour Suprême de l'Île Maurice et ancienne Présidente de l'IJLS. Le

bureau sera composé de juristes reconnus, impliqués depuis le début dans l'organisation et l'animation des colloques : M^e Narghis Bundhun, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats, M^e Wenda Sawmynaden, notaire, M^e Mush-

taq Namdarkhan, avocat, et Jean-Baptiste Seube, Professeur de droit à l'Université La Réunion. La constitution de la section mauricienne est attendue puisque l'Île Maurice est dotée d'un droit mixte et applique encore le "Code Na-

poléon". Elle se concrétisera en 2021 par la sortie d'un ouvrage sur le droit mauricien dans la collection de droit comparé de la Bibliothèque de l'Association Capitant". Retrouvez l'intégralité des coordonnées des groupes sur notre site.

#AHCTualité : morceaux choisis

Dans la dernière lettre, nous vous annonçons un nouveau rendez-vous régulier sur les réseaux sociaux. Promesse tenue : depuis septembre 2020, nos abonnés ont rendez-vous tous les lundis matins avec l'#AHCTualité ! A tour de rôle, les groupes du réseau Capitant prennent la parole et partagent avec vous une actualité juridique récente de leur pays. Ce projet a déjà donné lieu à plus de 50 publications, dont voici quelques extraits choisis :

→ Pour protéger les usagers des nouvelles technologies de l'information contre le crime virtuel, la **loi #congolaise n°27-2020 du 5 juin 2020** portant lutte contre la #cybercriminalité sanctionne les modes opératoires des cybercriminels constitutifs d'atteintes aux systèmes informatiques connectés aux réseaux.

→ Le 11 août 2020, pour la première fois en #Argentine, la **Cour Nationale d'Appel au Civil de Buenos Aires** a décidé d'appliquer le droit à l'#oubli et a condamné Google à #déréférencer certaines informations.

→ Une loi sur la reconstitution des documents #fonciers et topographiques vient d'être adoptée par l'**Assemblée Nationale de #Madagascar**. Elle va permettre aux usagers de demander judiciairement la reconstitution des documents fonciers devenus inexploitablement ou introuvables à raison de la détérioration des archives des données foncières.

→ Réformes à venir du **Code civil #belge** : un nouveau Livre 8 consacré au droit de la #preuve, en vigueur le 01/11/20 ; un nouveau Livre 3, dédié aux #biens, en vigueur progressivement à

compter du 01/09/21, consacrant notamment la #propriété des #volumes ou les troubles de voisinage.

→ Le 2 décembre 2020, le **Tribunal Supérieur de Justice #brésilien** (plus haute instance de droit privé) a approuvé l'énoncé n.642 de synthèse de sa jurisprudence selon lequel le droit à l'#indemnisation des #préjudices #moraux se transmet aux héritiers de la victime.

→ Le 1^{er} janvier 2021, des décisions de justice en matière civile ont été rendues publiques par le **ministère de la Justice #cambodgien**, d'autres le seront à l'avenir, afin d'éclairer les juges dans leurs décisions futures et ainsi d'uniformiser le droit au Cambodge.

→ La loi n°1-21 du 6 janvier 2021 a aboli le #mariage légal des #mineurs en **#République #Dominicaine**. Tout en éliminant la possibilité d'émancipation par mariage, la loi modifie les 14 articles du CCiv. qui autorisaient et régissaient le mariage des mineurs dans certains cas.

→ Le 26 janv. 2021, la **Cour administrative #luxembourgeoise** a décidé qu'un député élu au suffrage universel n'est pas tiers au contrat conclu par l'Etat. Il doit y avoir accès pour exercer la mission de contrôle de l'exécutif qui est la sienne dans un Etat #démocratique.

→ Par sentence arbitrale du 28 janvier 2021, la CCJA se reconnaît compétente pour connaître du litige **#camerounais** opposant le Port Autonome de Douala à APTM/Bolloré, lequel relève du champ d'application de l'#Acte #Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales.

→ Le 24 mars 2021 la **Cour Constitutionnelle #allemande** (BVerfG) a partielle-

ment invalidé la loi relative à la lutte contre le changement #climatique (Klimaschutzgesetz) et demandé la prévision de réductions au-delà de 2030 afin d'atteindre les objectifs de l'#AccordDeParis.

→ Dans l'action collective liée aux #dommages subis par les résidents d'un CHSLD en raison d'une éclosion de COVID19, une entente de règlement de 5,5M\$ a été approuvée par la **Cour supérieure du #Québec** le 6 mai 2021. Les honoraires d'avocats s'élèvent à 25% du montant.

→ Les 15 et 16 mai 2021, 155 citoyens ont été élus membres de la **Convention #Constituante #chilienne**. L'égalité femmes-hommes y est assurée par l'application de la méthode de calcul D'Hondt. 17 sièges sont réservés à des membres de peuples #autochtones.

→ Le 26 mai 2021, le **tribunal de La #Haye** a ordonné à la compagnie #pétrolière Shell de réduire les émissions de #CO2 de 45 % d'ici fin 2030. C'est la 1^{ère} condamnation d'une #entreprise, et non de l'État, à prendre des mesures de lutte contre un #changement #climatique.

→ La **#Pologne** a consacré, le 1^{er} juillet 2021, un nouveau type de #société de capitaux : la SAS, avec une #responsabilité #limitée et un degré élevé de flexibilité autant dans les relations entre actionnaires que dans le système de la gestion de l'entreprise.

Embarquez-vous dans ce tour du monde de l'actualité juridique en vous abonnant à #AHCTualité sur Twitter, LinkedIn ou Facebook !



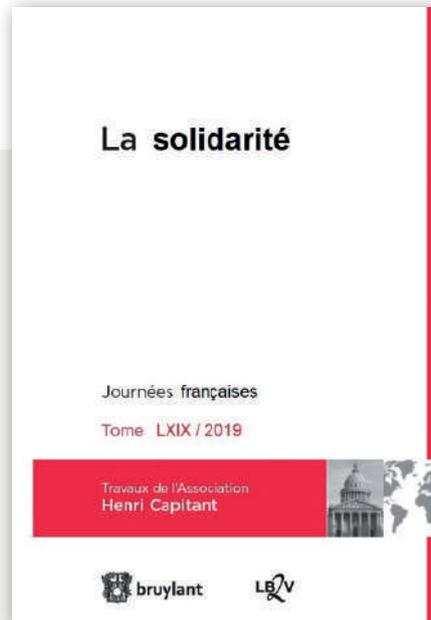
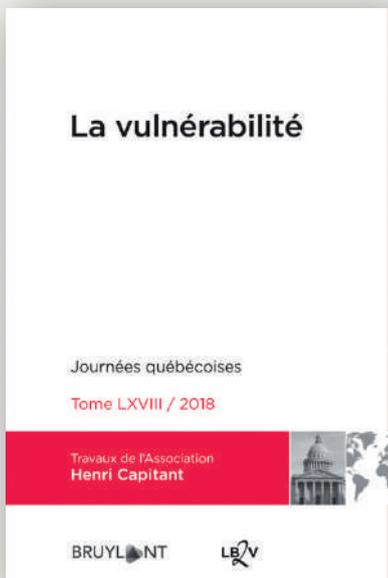
→ Publication des actes de la Journée nationale sur « **LE NOTAIRE À DISTANCE DES PARTIES** »,

Defrénois nov. 2020, n°45-46.



→ **LA VULNÉRABILITÉ, Journées québécoises**

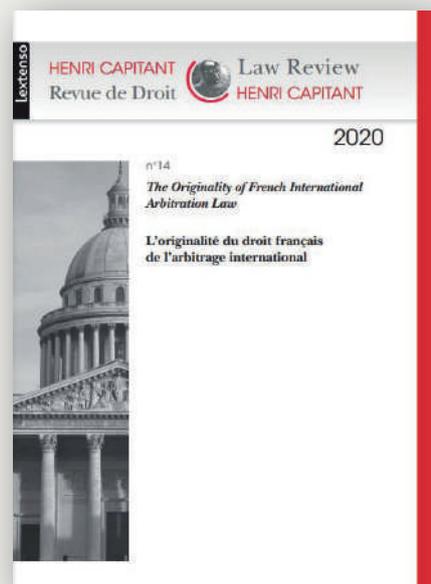
Parution des Journées internationales québécoises qui se sont tenues à Montréal et Ottawa en 2018.



→ **LA SOLIDARITÉ, Journées françaises**

Parution des journées internationales françaises qui se sont tenues à Paris et à Bordeaux en 2019.

→ **HENRI CAPITANT LAW REVIEW**



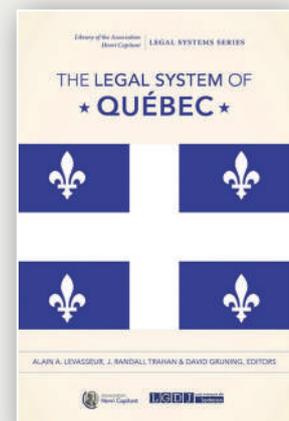
Le volume 14 de la revue bilingue de l'Association est paru en 2020. « L'originalité du droit français de l'arbitrage international »

→ **BIBLIOTHÈQUE DE DROIT COMPARÉ**



Le Droit de l'Espagne, et de Madagascar viennent de paraître. Le droit du Portugal sera bientôt disponible, suivi de près par le Droit du Vietnam, du Chili, de la Colombie, et de l'île Maurice. La bibliothèque de droit comparé comptera alors 23 ouvrages en français et 6 en anglais.

→ **LE "LEGAL SYSTEM OF QUÉBEC"** a fait l'objet d'une récente publication par Carolina Academic Press. Cet ouvrage vient enrichir la Bibliothèque de droit comparé Henri Capitant déjà traduite en langue anglaise pour les droits français, iranien, louisianais, hollandais et roumain.



Actualité

LE MOT DU TRÉSORIER



Paradoxalement, le résultat de cette année est bon : 27 190 €, alors que la situation que nous avons connue pouvait nous laisser penser qu'avec des charges fixes et de moindres recettes il en serait tout autrement. En fait nos charges liées aux projets ont globalement beaucoup diminué

passant de 154 k€ en 2019 à 79 k€ puisque nous n'avons pas pu nous déplacer. A cela il faut ajouter les charges liées aux publications, au maintien du réseau Capitant, et aux frais de structure, soit un montant total de charges de 127 k€. Du côté des ressources qui passent de 190 k€ à 154 k€, nous pouvions craindre une baisse beaucoup plus significative, en raison des circonstances exceptionnelles, mais nos contributeurs habituels

nous sont restés fidèles et les cotisations n'ont baissé que dans des proportions raisonnables. Il faudra, dans un avenir immédiat, que nos ressources se rétablissent dans les mêmes proportions que l'accroissement de nos dépenses liées à la reprise de nos activités habituelles, cela passera sans doute par une campagne d'information. Donc, jusque-là, tout va bien !

FRANÇOIS-XAVIER MATTEOLI

Nos partenaires

Notre Association ne pourrait évidemment pas déployer ses nombreuses activités, organiser toutes ces manifestations, ni assurer ses publications, sans le très important soutien matériel et financier de ses partenaires. Qu'ils en soient tous très vivement remerciés, car sans eux, notre Association ne pourrait pas rayonner comme elle le fait aujourd'hui à travers le monde. Un grand merci donc pour

leur soutien constant et déterminant à la Fondation pour le Droit Continental, l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, l'Ordre des Avocats de Paris, l'Ordre des Avocats des Hauts de Seine, au Conseil Supérieur du Notariat, aux cabinets d'avocats Gide, Altana, Taylor-Wessing, au Groupe Loret, aux études notariales Panhard, Thibierge, Ducamp-Monod, A contrario et à l'étude Coutot-Roehrig.



Témoignage de la **Fondation pour le droit continental**



Harmoniser le droit des affaires en Europe est un objectif partagé par de nombreux acteurs de la société civile : entreprises (petites et grandes), associations professionnelles et professions du droit. Afin de rallier les pouvoirs publics européens à cette cause, il a fallu concevoir un instrument juridique apte à codifier le droit existant et à créer des outils juridiques simples et efficaces. C'est tout le dessein de cette œuvre collective qui réunit aujourd'hui une centaine de juristes européens de

l'association Henri Capitant avec l'aide de la Fondation pour le droit continental qui en assure le portage politique : il s'agit du projet de code européen des affaires dont l'achèvement est prévu pour la fin de l'année. L'Union faisant la force, c'est donc depuis 2016 que les deux institutions œuvrent, chacune dans leur rôle, au renforcement de l'Europe économique.

Anne-Charlotte Gros,
Directrice de la Fondation pour le droit continental



Association
Henri Capitant

12, Place du Panthéon - 75005 Paris
contact@henricapitant.org
www.henricapitant.org



@AssoCapitant #AssoCapitant #AHC #Capitant